№ 847 — 33 Année. CINQ CENTIMES Lundi 26 Janvier 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 86.
TOURCOING, rue Varin, 68

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 30 id.
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 50 id.
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 id.

TÉLÉPHONE

A la demande d'un grand nombre de ses lecteurs et lectrices

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commencera prochainement la publication du roman

LES MILLIONS

de M. Joramie

qui fait suite à la PETITE MIONNE dont le succès a été si éclatant

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 55	Ext. d'Esp.	— —
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	580 37
Egypte 6 0/0	— —	Panama	— —
6 0/0 Italien	92 43	Russe 1889	— —
6 0/0 Turc	— —	Alpines	914 37
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongrois or	— —	Thersia	168 13
Banque Ottom.	— —	Tendance calme.	

LA MORT DU PRINCE BAUDOUIN

La mort inattendue du prince Baudouin, héritier présomptif de la couronne royale, en Belgique, a produit chez nos voisins une émotion profonde dont la presse nous apporte l'écho douloureux.

Aux sentiments de pitié bien naturels, que le peuple belge doit ressentir pour une famille cruellement éprouvée par des catastrophes successives, se joint l'inquiétude d'un avenir qui contient une brusque rupture de l'ordre successoral rend de plus en plus incertain.

La Belgique tient avec raison à conserver son indépendance [illegible] son à conserver n'est pas sans [illegible] dangers qu'elle peut [illegible] voir aujourd'hui reposer sur la tête d'un enfant de seize ans.

Le roi Léopold II a eu trois filles.

L'aînée la princesse Louise, femme du prince de Saxe-Cobourg-Gotha, la seconde veuve de l'archiduc Rodolphe d'Autriche; la troisième la princesse Clémentine qui n'est point encore mariée.

Mais la loi Salique étant en vigueur, en Belgique comme en France, l'héritier de la couronne était le comte de Flandre; celui-ci ayant renoncé à revendiquer ses droits, l'ordre de succession appelait à sa place son fils aîné le prince Baudouin, qui vient d'être enlevé si prématurément à son défaut son frère cadet, le prince Albert qui a seize ans à peine.

Que la mort qui a porté depuis quelques années des coups si impitoyables à cette famille, vienne à faire une nouvelle victime et la succession royale [illegible] tombe entre les mains de la branche allemande de Saxe-Cobourg-Gotha.

C'est une perspective qui n'est évidemment point faite pour rassurer le patriotisme de cette vaillante petite nation qui ne peut se défendre d'envisager avec crainte les complications qui seraient la conséquence de cette éventualité.

Il est probable que si elle venait à se produire, l'Europe interviendrait et chercherait à garantir la neutralité de la Belgique par une combinaison qui ne favoriserait aucun de ses puissants voisins, mais l'Allemagne accepterait-elle cette modification à l'ordre établi par le sang royal et ne réclamerait-elle pas, les armes à la main, l'héritage qui lui ouvrirait ainsi les portes de Bruxelles, d'Anvers, de Liége et lui donnerait les lignes de la Meuse?

Il n'y faut guère compter et ce que l'on peut souhaiter de mieux, dans l'intérêt de la paix européenne, c'est que le prince Albert ait une longue vie où que nos voisins se décident à adopter des institutions qui ne mettent pas leur indépendance nationale à la merci d'une fluxion de poitrine, d'un coup de sang.

N'est-il pas triste, en effet, de penser que le monde peut être mis à feu et à sang, que des milliers d'hommes peuvent être détruits dans une guerre sans pitié, que des peuples courageux et travailleurs peuvent être arrêtés dans leur essor, dans leur civilisation, par un de ces mouvements brutaux du hasard que nulle prudence humaine ne peut éviter.

La paix de l'Europe dépendant ainsi d'un courant d'air, d'un accident de voiture ou de la vigueur constitutionnelle d'un adolescent.

Quel argument de fait contre la monarchie!

Th. BERGES.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 24 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Yves Guyot a fait connaître au conseil le sens de la réponse qu'il fera lundi à l'interpellation de M. Baihaut sur l'application de l'article 16 des conventions.

M. Yves Guyot a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel sont nommés membres du comité consultatif des chemins de fer : MM. Waddington, sénateur; Burdeau, député; Stœcklin, inspecteur général des chemins de fer, etc.

M. Rouvier a donné connaissance de son projet relatif au mode de paiement du droit d'accroissement dû par les associés [illegible] toute nature; ce projet sera [illegible] déposé le même jour à la [illegible] mardi et M. Rouvier a soumis [illegible] ministre du président de [illegible] ensuite à la signature [illegible] loi portant [illegible] la République un projet de Banque [illegible] prorogation du privilège [illegible] de France; ce projet sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Les ministres ont continué l'examen du projet de budget de 1892.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 24 janvier :

AVANT LA SÉANCE

La Commission des douanes

La commission générale des douanes a examiné le rapport de M. Pierre Legrand sur l'industrie du lin. Les propositions du gouvernement ont été adoptées, sauf sur les points suivants : elle a assimilé la ramie au lin, comme matière première et comme produit fabriqué; une catégorie spéciale a été créée pour les fils en pelote et en carte, une autre pour les fils au-dessus de cent mille mètres. La commission a également décidé que pour les produits fabriqués, dont le chanvre est la matière première, le droit serait restitué à la sortie comme pour les produits du jute.

Le tarif de l'industrie du jute a été relevé dans la proportion du droit établi sur la matière première.

La commission a créé un tarif spécial pour les ficelles et cordages.

Pour le tarif du tissage de lin elle a confirmé les propositions du gouvernement sur les catégories de 7 et 8 fils; les droits ont été relevés pour le blanchiment; le droit a été porté à 40 0/0 des droits sur l'écru.

Enfin, la commission a établi un droit sur les sacs de jute qui servent au transport du blé; le droit est la moitié du droit établi sur les sacs neufs.

LA SEANCE

La séance fut ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. Floquet**, président.

M. Millerand pose une question au ministre de l'instruction publique au sujet de l'intérêt étiré par la censure d'une pièce de M. Goncourt, la *Fille Elisa*.

M. Bourgeois répond que la pièce est immorale. La milice qu'on y peint est formé par la police; il ne peut pas l'ouvrir par la censure.

L'incident est clos.

M. Rouvier, ministre des finances dépose un projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

La catastrophe de St-Etienne

M. Ferroul pose la suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'établir les causes des catastrophes des mines de St-Etienne.

M. Ferroul, au nom de la minorité socialiste de la commission, demande à déposer des conclusions plus conformes à la réalité.

A chaque accident le gouvernement s'engage à mieux surveiller les mines, et cependant rien n'est fait pour surveiller les causes des catastrophes semblables à celles qui se sont produites mais le ministère a les moyens de faire pénétrer sa volonté.

Il n'y a qu'un moyen de résoudre ce problème c'est de reprendre toutes les concessions minières et de les faire exploiter par l'Etat.

En attendant, on pourrait augmenter les attributions des délégués mineurs qui sont les seuls hommes capables de surveillerles conditions du travail dans les mines.

M. Lavy soutient à son tour les conclusions de la commission d'enquête.

Il ajoute : La loi prévoit le cas où l'Etat peut retirer la concession.

Il dépose une motion tendant à ce que la Compagnie de l'Union soit déchue, soit frappée de déchéance. (Protestations sur divers bancs).

M. Lasv dit qu'il y aura conflit entre les ingénieurs civils et les ingénieurs des mines, au tribunal ne pourra dégager la responsabilité des accidents.

M. Lasv dépose une proposition tendant : 1° à ce que toutes les concessions actuellement inexploitées soient considérées comme déchues; 2° à ce que les mines officiellement abandonnées soient immédiatement concédées aux ouvriers.

A la discussion est close après une courte réplique de M. Dumay et la promesse de M. Guyot de déposer un règlement général de l'exploitation des mines.

La Chambre se trouve en présence de plusieurs propositions de résolution présentées par **MM. Ferroul, Baudin, Clusaret, Lavy, Lavy**.

Le ministre accepte les conclusions de la commission d'enquête.

M. Ferroul a signé la résolution Ferroul, tient dire que les conclusions de la commission sont platonniques et que la Chambre ne peut s'en contenter : elle [illegible] sanction.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité par mains levées.

La proposition Ferroul, Boyer, Baudin, etc., tendant à l'accroissement du prix des sels est adoptée.

M. Bayet renonce à sa proposition.

Il reste la résolution proposée par **M. Lavy**.

Sur la demande de **M. Lasv**, on vote sur la première partie de sa résolution ainsi conçue :

La Chambre invite le Ministre à concéder aux Syndicats ouvriers, les mines inexploitées.

M. Yves Guyot dit que le Gouvernement repousse la proposition.

Cette disposition est adoptée par 267 voix contre 134.

La deuxième disposition portant concession aux ouvriers des mines à concéder dans l'avenir est repoussée par 283 voix contre 115.

M. Baudin. — Vous voulez bien donner de mauvaises mines aux ouvriers et non les bonnes. (Bruit).

M. Floquet. — Mais le gouvernement n'a pas le droit de leur concéder ces mines. La loi porte qu'elles seront données aux inventeurs.

M Granger dépose une proposition de loi aux termes de laquelle, les compagnies seraient contraintes à verser une somme de 25,000 fr. par victime d'accident.

L'auteur demande l'urgence

M. Ricard rappelle que la commission s'occupe actuellement de la question des ouvriers.

M. Ernest Roche. — Mais depuis dix ans, vous promettez d'indemniser les travailleurs victimes des risques professionnels.

M. Ricard. — Si les auteurs de manifestations vaines ne nous faisaient pas perdre notre temps à écouter des interpellations ou des questions, depuis longtemps nous aurions abouti à des solutions. (Quelques violentes interruptions à l'extrême gauche).

M. Ricard demande que la proposition Granger soit renvoyée à la commission.

Adopté.

La séance est levée.

Séance lundi.

LE « Chambige » de Ville-d'Avray

Devant la Cour d'Assises de Seine-et-Oise

Séance du 24 Janvier 1891

L'audience est ouverte à 11 heures 55. L'accusé paraît très fatigué de ces longs débats. Il semble perdre un peu de son assurance et détourne les yeux quand on le fixe.

Il a passé, paraît-il, une très mauvaise nuit et a à peine touché hier soir aux aliments qui lui ont été servis à son arrivée à la prison.

Au début de l'audience, on entend M. Marotini, ondes de Wladimiroff.

— C'est mon tour, dit-il, qui m'a fait connaître, le 15 août; son intention d'épouser Mme Dida.

Cette déposition est absolument dénuée d'intérêt;

La mère de l'accusé

Mme de Wladimiroff s'avance à la barre soutenue par un huissier. Elle est tout en pleurs. Lâcussé, en voyant sa mère, se cache le front dans ses mains. Il a quelque noir et verse quelques larmes. C'est la première fois, depuis le commencement de ces longs débats, qu'il manifeste quelque émotion.

Mme de Wladimiroff, après avoir jeté de longs regards navrés sur son fils, dépose d'une voix faible.

— Mon fils me dit un jour : « Mère, je vais me marier; je vais épouser une jeune veuve, Mme Dida ».

— Mais, c'est une comédie telle! Tu ne connaîtrais que vous voudrez sur moi; mais ne dites rien de ma mère, car elle est irréprochable.

Mme de Wladimiroff chancelle, on l'emmène au dehors.

L'accusé, la tête dans les mains verse d'abondantes larmes.

L'émotion est très grande dans le public qui manifeste bruyamment.

Le président suspend l'audience au milieu de la plus vive agitation.

L'accusé est pris d'une crise de nerfs. Un médecin, appelé aussitôt, le prend en soins.

A la reprise de l'audience, l'accusé est d'une pâleur extrême, ses cheveux sont en désordre. Il paraît exténué.

L'audition des témoins étant terminée la parole est à Me Gerville-Réache, avocat de la partie civile.

La partie civile

— Je ne m'arrêterai pas, dit, ayant à présent à mon maître, à l'individu qui s'est produit tout à l'heure. Je le ferai plus tard et vous en comprendrez alors l'utilité. Je voulais rétablir les conditions du caractère violentde l'accusé. J'ai réussi. Je m'en félicite.

C'est un escroc, un voleur, un assassin qu'on nous avons devant nous! Voilà l'homme, Messieurs les jurés que vous allez avoir à juger!

Me Gerville-Réache fait l'éloge de M. Magois, dont il retrace la carrière.

— Jamais on ne m'a professionnelle et privée n'a donné lieu à la moindre critique.

Il parle ensuite de Mme Dida et dit que jeune fille, elle était très aimée et très estimée de ses camarades de pension. Il donne notamment lecture d'une lettre que lui écrivaient ses compagnes de Rihécourt, à la veille de son mariage avec M. Dida.

— Pourquoi alors n'avez-vous pas, Madame, cédé à la rupture, puisque vous voyiez cette union d'un mauvais œil?

R. — Mais, Monsieur, on me tenait à l'écart. J'ignorais où les choses en étaient exactement; je ne pouvais donc rien dire.

D. — Cependant, M. Magois vous a parlé des craintes qu'il éprouvait pour ses petits-enfants dont la fortune serait peut-être mal gérée par votre fils. Cela devait vous prouver, il me semble, qu'il y avait hésitation de sa part. C'était le moment pour vous de décider votre fils à renoncer à ses projets, puisque ce mariage ne vous convenait point.

Parlant des dépenses faites par le fils avec l'argent de Mme Dida, le président demande à la mère de l'accusé et elle reconnaît que son fils avait des goûts au-dessus de ses moyens.

R. — Non, monsieur (Rires). Ses goûts étaient modestes (Hilarité). C'est Mme Dida qui avait l'amour du luxe et de la toilette. C'était une femme du monde qui ne se refusait aucun plaisir. J'en conservais de grandes craintes pour mon fils.

Mme Magois est appelée à la barre.

— La mère de l'accusé, raconte-t-elle, me dit que son fils était prodigue, mentour et méchant et qu'il haïssait peut-être ma fille.

Mme Wladimiroff. — Oui, j'ai dû dire qu'il était violent, mais c'est tout.

— Chez Magois. — Comment madame!

Mme de Wladimiroff, pleurant. — Ah! madame, que ne m'avez-vous dit ou en parlant : « Emmenez votre fils! Vous auriez épargné bien des douleurs à une pauvre mère! »

M. le président. — Vous n'êtes pas seule, hélas! madame!

Mme Magois pleure de son côté et le président met fin à cette pénible scène en la renvoyant à sa place.

Me Gerville-Réache pose à Mme de Wladimiroff cette question :

« Mme de Wladimiroff pourrait-elle nous donner une explication sur un doute qui a eu lieu à son sujet en 1886 entre son frère, M. Dolatour, et un colonel qu'il a provoqué en duel? »

R. — C'est une infamie. J'en appelle à cet moyen du *Figaro* qui sont là! J'avais été diffamée par un article qu'en attribuait à M. de Gondrecourt qui en démentit la paternité.

Me Demange proteste et Me Gerville-Réache dit : — C'est pour établir le caractère violent de toute la famille que j'ai rappelé ce fait.

Et ce moment, l'accusé se lève et interpelant Me Gerville-Réache, s'écrie en lui montrant le poing : « Je vous défends d'insulter ma mère! Dites tout ce que vous voudrez sur moi; mais ne dites rien de ma mère, car elle est irréprochable.

Mme de Wladimiroff chancelle, on l'emmène au dehors.

L'accusé, la tête dans les mains verse d'abondantes larmes.

L'émotion est très grande dans le public qui manifeste bruyamment.

Le président suspend l'audience au milieu de la plus vive agitation.

L'accusé est pris d'une crise de nerfs. Un médecin, appelé aussitôt, le prend en soins.

A la reprise de l'audience, l'accusé est d'une pâleur extrême, ses cheveux sont en désordre. Il paraît exténué.

L'audition des témoins étant terminée la parole est à Me Gerville-Réache, avocat de la partie civile.

La partie civile

— Je ne m'arrêterai pas, dit, ayant à présent à mon maître, à l'individu qui s'est produit tout à l'heure. Je le ferai plus tard et vous en comprendrez alors l'utilité. Je voulais rétablir les conditions du caractère violent de l'accusé. J'ai réussi. Je m'en félicite.

C'est un escroc, un voleur, un assassin qu'on nous avons devant nous! Voilà l'homme, Messieurs les jurés que vous allez avoir à juger!

Me Gerville-Réache fait l'éloge de M. Magois, dont il retrace la carrière.

— Jamais sa vie professionnelle et privée n'a donné lieu à la moindre critique.

Il parle ensuite de Mme Dida et dit que jeune fille, elle était très aimée et très estimée de ses camarades de pension. Il donne notamment lecture d'une lettre que lui écrivaient ses compagnes de Ribécourt, à la veille de son mariage avec M. Dida.

— Jamais, répondis-je, je ne donnerai mon consentement. Mon fils est mineur. S'il était majeur, ceux un jour, ce serait pour moi un remords éternel que vous pierre écrive à son père, s'il le veut. Quand [illegible] à moi, je ne refuse [illegible] sibilité.

Mme de Wladimiroff entre ensuite dans de longs détails sur les événements qui suivirent et dit qu'elle apprit le drame de Ville-d'Avray par la maîtresse de l'hôtel Balzac.

— Je ne sais pas, dit-elle en sanglotant, comment j'ai eu la force de me rendre auprès de mon fils à Ville-d'Avray. (Mouvement).

M. Magois proteste avec énergie contre les déclarations de Mme de Wladimiroff.

— Je n'ai connu, dit-il, l'âge véritable de l'accusé qu'après le 20 septembre, c'est-à-dire plus tard que le prétend madame. Ce jour-là, une scène très vive eut lieu entre la mère et le fils. Comme celui-ci prétendait qu'un mystère pesait sur sa naissance, sa mère lui dit : « Tais-toi! Je le hais! » Et celui-ci répondit : « Et moi, je le détoste et je ne le reverrai plus. » (Bruit.)

M. le président fait observer qu'à un certain moment la famille Magois était absolument résolue à rompre le mariage.

Après une [illegible] dolphe à Meyerling, M. Gerville conclut que [illegible] diroff est un odieux assassin et qu'il doit être condamné à mort.

Audience demain matin.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE. — Lyon, 24 janvier. — La femme Barmenay, âgée de 26 ans, dont le mari est meunier à Ambérieu, avait quitté le domicile conjugal pour vivre avec son ouvrier, le nommé Pierre Varambier, âgé de 36 ans. Plusieurs fois, Barmenay avait supplié sa femme de retourner avec lui. Aujourd'hui, après un nouveau refus il sortit de sa poche un tiers-point et lui en

[illegible] avaient en leur pouvoir les assassins de la pauvre vieille femme. Les misérables [illegible] pour d'abord de se disculper, mais une grande partie des objets volés à Mme Dessaigne ayant été trouvés cachés, derrière une glace, chez la veuve Berlant, ils ne purent pas continuer ce système. Ils se résignèrent alors à faire des aveux complets.

Pendant cet interrogatoire, les agents amenèrent une fille, Juliette Clément, âgée de dix-huit ans, qu'ils avaient arrêtée à Chichy, rue des Chasses, domicile qu'elle partageait avec son amant, le jeune Chotin. Elle menait avec lui la vie de prostitution du crime, mais, faisant partie de la bande, elle avait reçu, pour sa part, un certain nombre de bijoux.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 109

Mortes et Vivantes

TROISIEME PARTIE

LE PÈRE

— On n'a pas l'air de s'ennuyer, ici, dit-il. On nage dans des flots d'harmonie, parole sacrée!

— Oh! fit Césarine, les distractions ne manquent pas. Du monde, des toilettes, des vues superbes. Justement nous avons arrangé une partie pour demain.

— Quelle partie? demanda Campayrol.

— On comptait sur vous ce soir, dit le baron... Nous allons déjeuner...

— Où ça?

— Chez moi... à Ribas...

— C'est terriblement loin!

— Affaire de trois heures.

— Sacquerdienne!

— Par des chemins adorables... le temps de gagner de l'appétit.

Le seigneur souffla comme un phoque en ronflant :

— J'en aurais bien ici... air vif... des promenades aux environs... Trois heures de cheval, m'épouvante, parole sacrée!

— J'y vais, moi, déclara Césarine.

— Qu'est-ce que vous pensez de ça, Vaunoise? interrogea le major.

— Je veux ce que ces dames voudront.

— Je vous reconnais bien là. Les femmes vous perdront, mon cher; c'est moi, Eusèbe Campayrol, qui vous le dis.

— Voyons, major, fit Césarine en devenant câline, ce qui ne lui arrivait pas souvent, ne nous refusez pas!

Il soupira.

— Il faut donc se résigner! murmura-t-il mais c'est raide!

— Vous êtes solide comme un pont, docteur!

— L'apparence... Un vieillard, un pauvre vieux! Pensez donc! Avez-vous des chevaux, au moins?

— Des chevaux, des mulets, des ânes, tout ce que vous voudrez.

— Sont-ils bons?

— Garantis, déclara Ribas. C'est moi qui les ai choisis et j'ai la prétention de m'y connaître.

— Et un guide?

— Le guide, ce sera moi. On n'en pourrait trouver de meilleur.

— Ce Ribas est pourri de prétentions, dit Campayrol galement. Vous verrez qu'il nous jettera dans quelque fondrière.

— Je réponds de votre vie, major.

— Sur quoi?

— Sur la mienne.

L'orchestre commençait une valse.

— Faites-vous un tour, mademoiselle? demanda galamment Ribas à l'amie.

Elle s'excusa.

— Je danse si mal!

— Je vous conduirai. Abandonnez-vous à ma direction.

Césarine le remercia d'un coup d'œil.

Et pendant qu'il s'éloignait avec la blonde pâle, elle resta seule entre Campayrol et Vauvoise.

— Vous avez l'air au mieux avec ce Ribas! dit amèrement le comte.

— Pourquoi cela le mal avec lui? Il ne m'a jamais fait que des politesses.

— Ah!

— Aujourd'hui encore...

— Aujourd'hui?

— Il m'a fait l'honneur le plus grand qu'un homme comme lui puisse faire à une femme comme moi.

— Loquel?

— Il m'offre de l'épouser.

— Sérieusement? dit Campayrol.

— Très sérieusement.

— Eh bien! à parler franc, répliqua le major, voilà un homme qui a du flair, et je l'approuve. Si vous consentez, il aurait les deux choses que l'ambitionnais quand j'étais jeune une belle fille et de l'argent.

— Les femmes ne lui manquent peut-être pas, insinua Vauvoise, mais l'argent lui manque furieusement. C'est le vôtre qui l'attire.

— Quand cela serait, riposta aigrement Césarine, il suivrait votre exemple, mon cher, et de loin.

— Comment?

— En se refaisant par un mariage. Seulement, il serait peut-être meilleur pour sa femme que vous ne l'avez été pour la vôtre.

Vauvoise devint blême. Il attira Césarine dans une embrasure et lui dit vivement :

— Tu plaisantais tout à l'heure.

— Ma foi, non.

— Tu n'épouseras pas ce Ribas.

— Peut-être.

— Je ne le veux pas.

— Et si je le veux, moi!

— Tu ne le voudras pas.

— A cause?...

— Parce que pauvre comme Job et jouer comme les cartes. Il te mettra sur la paille. Moi, je te couvrirai d'or. Tout ce que tu me demanderas, je te le donnerai, tout.

— Ah! Ribas, il ne prendra pas ma main sur celle du comte qui tremblait de colère, ne vous emportez pas. Je plaisantais, en effet.

— Je suis à bout de patience. Il me faut une réponse nette... Oui ou non.

— C'est si pressé?

— Pourquoi te faire un plaisir de me torturer?...

Elle parut hésiter une demi-minute et se décidant :

— Soit, dit-elle, cette réponse... je vous la donnerai.

— Quand?

— Demain, en revenant du château de ce Ribas. Je ne suis pas fâchée de savoir ce qu'il aurait à m'offrir si ce qui n'est jusque-là qu'une plaisanterie devenait sérieux.

— Vous êtes un gamin profond dédain.

— Alors, dit-il, je ne suis pas inquiet du résultat.

Ribas, après avoir fait deux tours de valse avec l'amie de Césarine, la ramena auprès d'elle et sortit un instant sur la terrasse pour respirer.

Un homme, vêtu en montagnard, s'approcha, lui tendit la main, et l'interrogea d'un regard.

Ribas lui dit ce seul mot :

— Demain.

L'homme toucha son béret du doigt et tourna les talons.

C'était Estagnon, le berger de Saint-Sauveur.

VI

LES DEUX SOUVENIRS

Depuis son retour de la Jonchère, la comtesse de Vaunoise vivait dans un état de prostration et d'abattement facile à comprendre.

Si Georges Dambert, par une inspiration du cœur, n'eût pas jeté dans les bras de la malheureuse mère Jeanne, son autre fille, en lui disant : Vivez pour elle! elle aurait pris une de ces résolutions que le désespoir nous conseille et que la raison de la douleur exécute.

Sa vie lui semblait sans issue.

Elle se voyait liée pour jamais à un être dont la seule pensée lui donnait des frissons de haine.

Et sa chaîne était impossible à briser!

Eût-elle été rompue par la loi, que sa religion lui interdisait d'être à celui qu'elle aimait uniquement, follement!

Aussi était-elle devenue farouche, irritable, presque violente.

Elle ne se contraignait même plus devant ses domestiques : ils étaient témoins de ses colères et d'une angoisse dont ils ne comprenaient que vaguement les causes.

Elle s'enfermait dans ses appartements ou sortait seule sans qu'on pût savoir où elle allait, ni ce qu'elle faisait.

Son cocher lui-même, qui la conduisait le plus souvent, assistait à des scènes qui l'étonnaient sans l'instruire.

Plusieurs fois il l'avait vue en conversation dans les allées les plus désertes du Bois avec une jeune fille admirablement jolie et vêtue d'habits de deuil comme elle.

Quelle était donc cette famille que personne ne connaissait à Blanche de Charnay?

Depuis sa scène avec son mari, elle avait refusé de le voir.

Il était parti en lui annonçant en quelques mots laconiques qu'il l'abandonnait à ses regrets et voyageait quelques jours dans le Midi pour laisser à ses injustes ressentiments le temps de s'apaiser.

Injustes, le mot y était!

Blanche avait déchiré avec une rage impuissante ce monument d'hypocrisie.

Elle aurait voulu déchirer de ses ongles cet homme qui avait causé la mort de Giovanna, cette pauvre fille pour laquelle elle n'avait que des trésors d'indulgence, qu'elle aimait avec d'autant plus d'emportement qu'elle avait été plus malheureuse.

A la fin, cet ange de douceur et de résignation se révoltait contre les fourberies et les basses cupidités dont elle avait été environnée.

Dans son exaltation furieuse, elle en haïssait les auteurs avec une violence dont on ne l'aurait pas soupçonnée.

Elle, la bonté même, elle se sentait empoigner par tous les veines de la haine.

Et sans cesse elle comptait les heures, les minutes.

Dambert l'avait brusquement quittée, en la laissant dans l'ignorance de ses projets.

Elle ne savait ni où il était, ni ce qu'il voulait.

Incertain sans doute lui-même des moyens dont il disposerait, comment toutes ses pensées sur l'effort qui devait assurer sa vengeance et reconquérir celle qui était le but de sa vie, il était parti en ménageant à la mère une consolation toute puissante et douce comme un baume souverain.

Il lui laissait Jeanne, désormais arrachée à sa vie ancienne et placée sous l'Illenis sous la garde d'une gouvernante que son ami, Mme Hardouin, lui avait procurée.

Chaque jour la comtesse recevait une lettre de sa fille.

Chaque jour aussi, elles se rencontraient au Bois, et les rares promeneurs des allées peu fréquentées du côté de Bagatelle et de Longchamp voyaient avec surprise deux femmes en deuil descendre chacune de sa voiture, se tirer dans les bras l'une de l'autre et s'égarer ensemble dans ces sentiers déserts pendant que les équipages stationnaient au bord des grandes avenues.

La comtesse renfermait ses craintes en elle-même.

Elle écoutait sa fille qui lui racontait simplement, comme elle avait fait à son voisin de la rue Saint-Augustin, les travagesse de sa jeunesse, ses efforts pour vivre et les dures nécessités des malheureuses obligées comme elle de se suffire et de se défendre.

Blanche l'écoutait avec ravissement; elle la contemplait avec amour.

Elle retrouvait dans cette jolie tête vivante les traits de sa chère morte.

Comme elles se ressemblaient!

Comme elles se comprenaient mieux!

Elle cachait avec soin les angoisses dont elle était assaillie.

Que se passait-il? Où était Dambert? Que faisait-il pour la reprendre, pour l'arracher à cette existence dans laquelle elle était enlacée comme un serpent dans les lianes visqueuses et sonnée par tous les paralysent et le rotlement au fond des eaux.

Le lendemain du bal de Cauteret, vers trois heures de l'après-midi, la comtesse était enfermée dans son salon particulier, dans ce boudoir où elle avait reçu tant de fois le major, quand, sur un signal de la femme de chambre, lui apporta deux lettres sur un petit plateau de vermeil.

La première ne contenait qu'une ligne :

« Je pense à vous, Blanche! »

Elle reconnut l'écriture et un frémissement de joie, de crainte aussi, lui courut dans les veines.

Dambert était parti depuis dix jours, et c'était la première mot qu'elle recevait de lui.

L'enveloppe portait le timbre de Luz, dans les Hautes-Pyrénées.

Il était donc en France et voyageait dans le Midi.

La comte de Vaunoise suivait son exemple.

S'ils se rencontraient, l'explosion serait inévitable.

Comme ils devaient se haïr, s'exécrer!

Elle eut l'idée de prendre sa fille, de partir, elle aussi, de courir près de son amant pour l'encourager et la défendre!

Vains projets! Que pouvait-elle! Pourrait-elle seulement le retrouver? Peut-être il n'avait fait que passer à cet endroit, et il quait de ruse pour la tromper sur le lieu véritable où il se rendait.

Et puis il lui recommandait le silence.

(A suivre.) CHARLES MÉROUVEL.